



LEREDS : bilan de l'activité de recherche et des résultats obtenus par l'unité 2006-2010

Document réalisé dans le cadre de la contractualisation vague D 2010-2013,

Le Laboratoire d'études et de recherches en droit social (LEREDS) est dirigé par Monsieur le Professeur Bernard Bossu. Il a été reconnu par le Ministère comme équipe d'accueil (EA 3611) pour la période 2006-2009. Réalisé en mai 2008, dans le cadre de la préparation du prochain contrat quadriennal « recherche », un bilan ne peut rendre compte que de la période initiale de lancement des activités de cette nouvelle équipe. Toutefois, cette renaissance a été dynamique.

1.1. Un séminaire mensuel a fourni un lieu périodique d'accueil et de formation des chercheurs et plus particulièrement des doctorants. Si la mission du laboratoire est de permettre la réalisation de projets de recherche à dimension collective, elle suppose aussi d'encadrer les chercheurs en formation (mémoires et thèses).

Dans le cadre du master 2 recherche de droit du travail et du master 2 professionnel de droit social, de nombreux mémoires ont été réalisés sur les différents axes de recherche du laboratoire (La lutte contre les discriminations, l'égalité de traitement, l'impact de l'état de santé sur la relation de travail ...)

Plusieurs thèses de haute qualité scientifique ont été soutenues :

- Pour l'année 2006 : Jean-Philippe Tricoit : La médiation dans les relations de travail (thèse publiée aux éditions LGDJ, Bibliothèque de Droit social)
- Alexandre Barège : L'éthique et le rapport de travail (thèse publiée aux éditions LGDJ, Bibliothèque de Droit social)
- Brigitte Van Rompu : La dignité dans les relations de travail

Pour l'année 2007 :

- Stéphanie Seys-Lecocq : Le repos : naissance d'une catégorie juridique
- Elodie Letombe : L'abus en droit du travail

1.2. Le LEREDS organise depuis quelques mois des débats permettant réflexions et discussions sur les problématiques actuelles du droit social. Les thèmes retenus sont débattus collectivement dans le cadre des réunions du laboratoire.

Une première table ronde a été organisée sur « les libertés du salarié » le 22 mars 2007. Réunissant Monsieur Philippe Waquet, Doyen honoraire de la Cour de cassation, Maître Bruno Platel, Avocat associé au cabinet Capstan, Monsieur Bernard Sohet, Secrétaire FO Nord-Pas de Calais, et Monsieur Julien Cortot, chercheur au LEREDS.

Ce débat a permis de comprendre comment la question des droits de l'homme a pénétré progressivement l'entreprise. C'est aussi la recherche d'un équilibre entre les libertés du salarié et les pouvoirs du chef d'entreprise qui a été développée.

C'est ensuite la question de « la dénonciation par un salarié des pratiques douteuses (l'alerte éthique) » qui a donné lieu à une table ronde le 10 mai 2007.

Celle-ci a réuni Monsieur Patrice Adam, Maître de conférences à l'Université de Nancy 2, Maître Laurent Cruciani, Avocat au Barreau de Lille (cabinet Capstan Avocats) et Monsieur Alexandre Barège, chercheur au LEREDS. Un tel thème soulève, outre des interrogations sur la légitimité de la démarche, des questions sur la protection à accorder au dénonciateur et au salarié dénoncé.

D'autres débats sont en cours de préparation pour l'année 2008 : l'impact des nouvelles technologies sur les

droits des salariés, l'indemnisation des victimes d'accidents du travail.

1.3. Le LEREDS organise ou participe à différents colloques.

Le 5 mai 2008, un colloque relatif à « la souffrance au travail » a été organisé en collaboration avec les étudiants du Master 2 de droit social et une association locale La Sociale » créée par les étudiants des masters de droit social.


Animé par Madame le Professeur Michèle Bonnechère (Université d'Evry-Val d'Essonne), ce colloque a réuni de nombreux acteurs de l'entreprise qui sont préoccupés par la question de la santé au travail (médecin du travail, représentants du personnels, syndicalistes ...). Les thèmes envisagés ont porté notamment sur l'inaptitude physique, le stress au travail, les conduites addictives, l'amiante ou encore l'obligation de sécurité de résultat. L'organisation de ce colloque confirme la volonté du LEREDS de s'inscrire dans une démarche interdisciplinaire.

Le LEREDS a également participé à divers colloques.

En 2007, le Professeur Bernard Bossu a présidé à l'Institut Catholique de Lille un colloque consacré à « l'insécurité juridique ».

Le 18 avril 2008, il est intervenu à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas) sur « la loyauté ». La communication sera publiée à la fin de l'année 2008.

- Madame Sophie Fantoni est également intervenue dans divers colloques qui se rattachent directement à l'axe santé-travail. Les communications effectuées sont les suivantes : Regard du médecin du travail sur l'évolution des mobilités et des risques chimiques : implications en matière de suivi médical, 29ème congrès national de médecine du travail, Lyon, juin 2006
- Réinsertion professionnelle pour les femmes victimes d'un cancer du sein, XXVIIIème journées de la société française de sénologie et de pathologie mammaire, Lille, nov. 2006
- Pathologies du sommeil et interférence avec l'activité professionnelle, 8ème rencontres de neurologies, Paris, nov. 2006
- La vérité biologique : vaccination et sclérose en plaque, Séminaire interdisciplinaire : Vérité et Droit : existe-t-il une définition juridique de la vérité ?, Université François Rabelais, Tours, 10-11 mars 2008.

1.4. S'agissant des travaux collectifs et des activités de recherche, on doit tout d'abord mentionner la publication régulière de «  la nouvelle lettre de l'IST ». Il s'agit d'un journal réalisé par les chercheurs du LEREDS, dans le cadre de l'IST, et qui comprend outre des informations pratiques, différentes études portant sur le droit social (commentaire d'arrêts, veille juridique, articles de doctrine comme par exemple une présentation de la HALDE, de la Cnil, des organisations syndicales ...).

Pendant plusieurs mois, un travail collectif associant de nombreux chercheurs de l'équipe a été réalisé sous la direction du Professeur Bernard Bossu. Cette mise en commun régulière d'expériences différentes a débouché sur la rédaction d'un ouvrage intitulé : « les arrêts fondamentaux du droit du travail (Relations individuelles) ». Ce livre, qui comprend des commentaires particulièrement documentés et d'une grande finesse sur le rôle du juge dans les relations de travail, a été publié aux Presses Université d'Artois en 2007.

Dans le prolongement des réunions du LEREDS, les chercheurs du laboratoire ont écrit seul ou à plusieurs de nombreux articles, publiés dans des revues nationales, et qui s'intègrent parfaitement dans les différents axes du laboratoire.

S'agissant de l'axe des droits fondamentaux, de nombreux articles ont été rédigés par les différents membres du laboratoire. Il en est résulté que le droit du travail est en constante évolution. Au-delà d'une logique de protection, une logique de conciliation de la protection des droits et libertés des salariés et des intérêts de l'entreprise tend peu à peu à s'imposer. La question des droits fondamentaux a été étudiée aux différentes étapes de la relation de travail : au moment de la conclusion, lors de l'exécution et à l'occasion de la rupture. En outre, les différentes contributions ont également permis de mettre en évidence que le droit du travail doit constamment s'adapter aux évolutions technologiques et aux nouvelles exigences sociales et entrepreneuriales. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'engager la rédaction d'articles portant sur la place de l'outil informatique et son impact sur l'exécution de la relation de travail, mais également sur le développement des codes et des chartes éthiques qui se développent dans les entreprises. La question des droits fondamentaux a également conduit les membres du LEREDS à s'intéresser à la protection de la santé des travailleurs, à la lutte contre le harcèlement et les discriminations et plus généralement aux

problématiques liées aux risques psycho-sociaux auxquels les acteurs d'une relation de travail sont exposés.

1.5. Conclusion :

Les résultats du LEREDS sont très satisfaisants dans la mesure où les objectifs fixés initialement ont été atteints.

Le laboratoire s'est efforcé de stimuler la recherche en initiant de nouveaux projets. Il s'est également révélé une formidable structure pour l'ensemble de ses membres qui ont pu s'épanouir en son sein.

Ainsi, on relèvera que la thèse de Monsieur Jean-Philippe Tricoit consacrée à la médiation dans les relations de travail a été honorée par le prix Voltaire 2007.

La thèse de Monsieur Alexandre Barège portant sur l'éthique et le rapport de travail a quant à elle été primée par le Prix de thèse de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) 2007 et par le Prix de thèse de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille 2.

Afin d'atteindre au mieux ses objectifs, le LEREDS a utilisé de façon optimale les financements dont il disposait. Il a procédé et l'acquisition de nombreux ouvrages, de nouveaux abonnements ont été mis en place. On notera aussi le renouvellement du matériel informatique et le paiement des frais de déplacement des chercheurs.